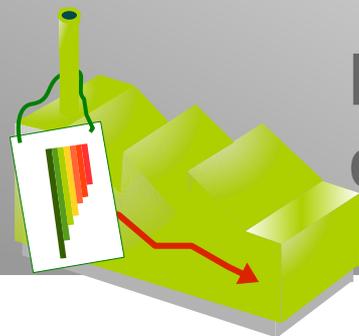


Les plans de performances énergétiques des entreprises en Ile-de-France



La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte permet aux entreprises fortement consommatrices d'électricité de bénéficier de conditions particulières d'approvisionnement en électricité et de tarifs avantageux. Pour bénéficier de telles conditions, ces entreprises doivent appliquer un système de management de l'énergie certifié ISO50 001 et mettre en œuvre un plan de performance énergétique sur 5 ans visant un objectif de réduction de leur consommation énergétique (toutes énergies).

Entreprises ayant réalisé un plan de performance énergétique dont au moins un site industriel est situé en Ile-de-France



Consommation annuelle d'énergie des 8 sites



2,3 TWh



2,7 TWh



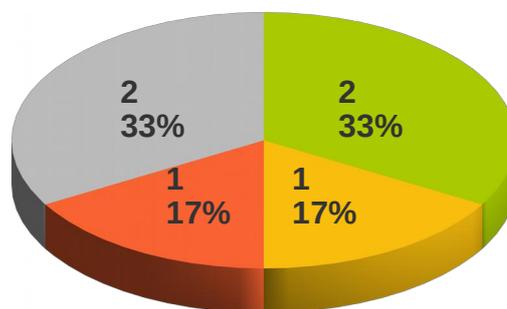
0,4 TWh



Autre

3,6 TWh

Secteurs concernés



■ Pétrochimie ■ Cimentier
■ Electronique ■ Transformation du gaz

- 2,6 %

Baisse prévisionnelle des consommations prévues en 5 ans dans les PPE soit 7 TWh

60 %



Taux d'abattement moyen de la facture du TURPE¹

¹ Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité

10



10 fiches conseils de l'ADEME sous : www.ademe.fr/lenergie-poste-cle-lindustrie

Les actions d'économies

Optimisation des équipements :

Installation de variateurs, d'automates de gestion, diminution des périodes d'arrêt de production

Amélioration des procédés :

Renouvellement des matériels, remplacement des compresseurs, installation d'automatisme, optimisation des éclairages, des temps de fonctionnement

Prévention :

Recherche de fuites sur les réseaux de fluides, maintenance préventive des équipements, formations ,...



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Données 2018



Pour plus d'informations :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>